Déclaration de M. Laurent Fabius, ministre des affaires étrangères et du développement international, en réponse à une question sur la lutte contre le groupe terroriste Daech en Syrie, à l'Assemblée nationale le 23 décembre 2014.

2014-12-23

La France est profondément préoccupée par le sort de la population civile syrienne qui subit, depuis près de quatre ans, les exactions quotidiennes du régime syrien. À celles-ci sont venues s'ajouter les crimes de Daech, dont la terrible attaque sur la ville de Kobané est la dernière illustration. L'urgence de venir en aide aux populations qui résistent avec courage à Kobané a été au cœur de l'action de la France depuis le début de l'attaque jihadiste lancée contre cette ville en septembre.

La France soutient les pays de la coalition internationale contre Daech, qui conduit des frappes sur les positions du groupe terroriste aux alentours de la ville de Kobané. D'autre part, elle a livré, en août, des armes aux peshmergas qui se battent contre Daech dans la ville de Kobané depuis la décision des autorités turques d'aider ces combattants kurdes d'Irak à rejoindre la ville pour la défendre. Le président de la République a confirmé, à l'issue du Conseil restreint de défense du 22 octobre dernier, sa volonté d'apporter aux forces kurdes un soutien dans leur lutte contre Daech, en Syrie comme en Irak.

Au-delà de Kobané où les forces engagées parviennent, avec le soutien de la France, à faire face à Daech, il ne faut pas oublier la souffrance de millions de Syriens qui subissent les assauts du régime et des groupes jihadistes à travers la Syrie. C'est le cas en particulier d'Alep, deuxième ville de Syrie et patrimoine de l'Humanité que le régime bombarde quotidiennement et qui pourrait subir prochainement les assauts de Daech. 300.000 Aleppins tiennent bon alors qu'un million d'entre eux ont déjà quitté la ville pour rejoindre la cohorte des réfugiés.

La France ne peut se résoudre ni à la fragmentation de la Syrie, ni à l'abandon des Aleppins à un sort atroce. C'est pourquoi elle est déterminée, après Kobané, à se mobiliser pour Alep. L'accord de sécurité intérieure, signé avec la Turquie le 7 octobre 2011 a pour but d'améliorer l'efficacité de notre coopération avec la police et la gendarmerie turques. Il inclut des dispositions en matière de lutte contre le terrorisme, la criminalité organisée, le trafic de

stupéfiants, l'immigration irrégulière ou encore la délinquance économique et financière. Il doit constituer un élément important des dispositifs de coopération avec la Turquie.

Source http://www.diplomatie.gouv.fr, le 5 janvier 2015

Source : https://www.vie-publique.fr/discours/193433-laurent-fabius-23122014-lutte-contre-le-groupe-terroriste-daech-en-syrie